



Service Action Foncière et Stratégie Immobilière

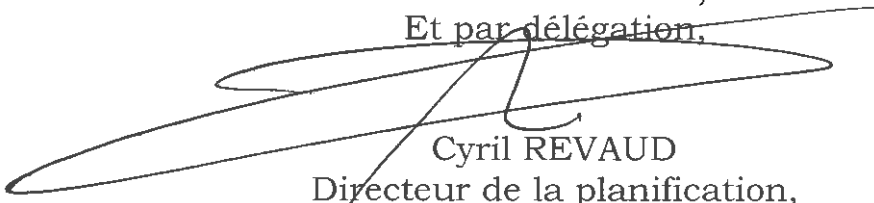
ATTESTATION DE PROPRIETE

La métropole Orléans Métropole atteste être propriétaire du bien immobilier à usage d'accessoire de voirie, situé sur la commune de Fleury les Aubrais, route départementale 2020, parcelle cadastrée section AB n° 344

Ce terrain, , a été acquis par la métropole Orléans Métropole de la Ville d'Orléans suivant acte reçu par Maître DUPUY DENUS, Notaire à Orléans, le 27 décembre 1995,

Fait le **27 NOV. 2017**
A Orléans

Pour le Président,
Et par délégation,



Cyril REVAUD
Directeur de la planification,
de l'aménagement urbain et de
l'habitat